



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 90-122**

under the

**COMMUNITY PLANNING ACT
(O.C. 90-793)**

Filed October 12, 1990

Under section 77 of the *Community Planning Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2000, c.26, s.64

1 This Regulation may be cited as the *Saint Andrews Local Service District Basic Planning Statement Adoption Regulation - Community Planning Act*.

2 That area of land outlined in Schedule A, being the boundaries of the Saint Andrews Local Service District in Saint Andrews Parish, County of Charlotte, is designated for the purpose of the adoption of a basic planning statement and is the area to which this Regulation applies.

3 The Saint Andrews Local Service District Basic Planning Statement contained in Schedule B is adopted for the Saint Andrews Local Service District outlined in Schedule A.

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 90-122**

pris en vertu de la

**LOI SUR L'URBANISME
(D.C. 90-793)**

Déposé le 12 octobre 1990

En vertu de l'article 77 de la *Loi sur l'urbanisme*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

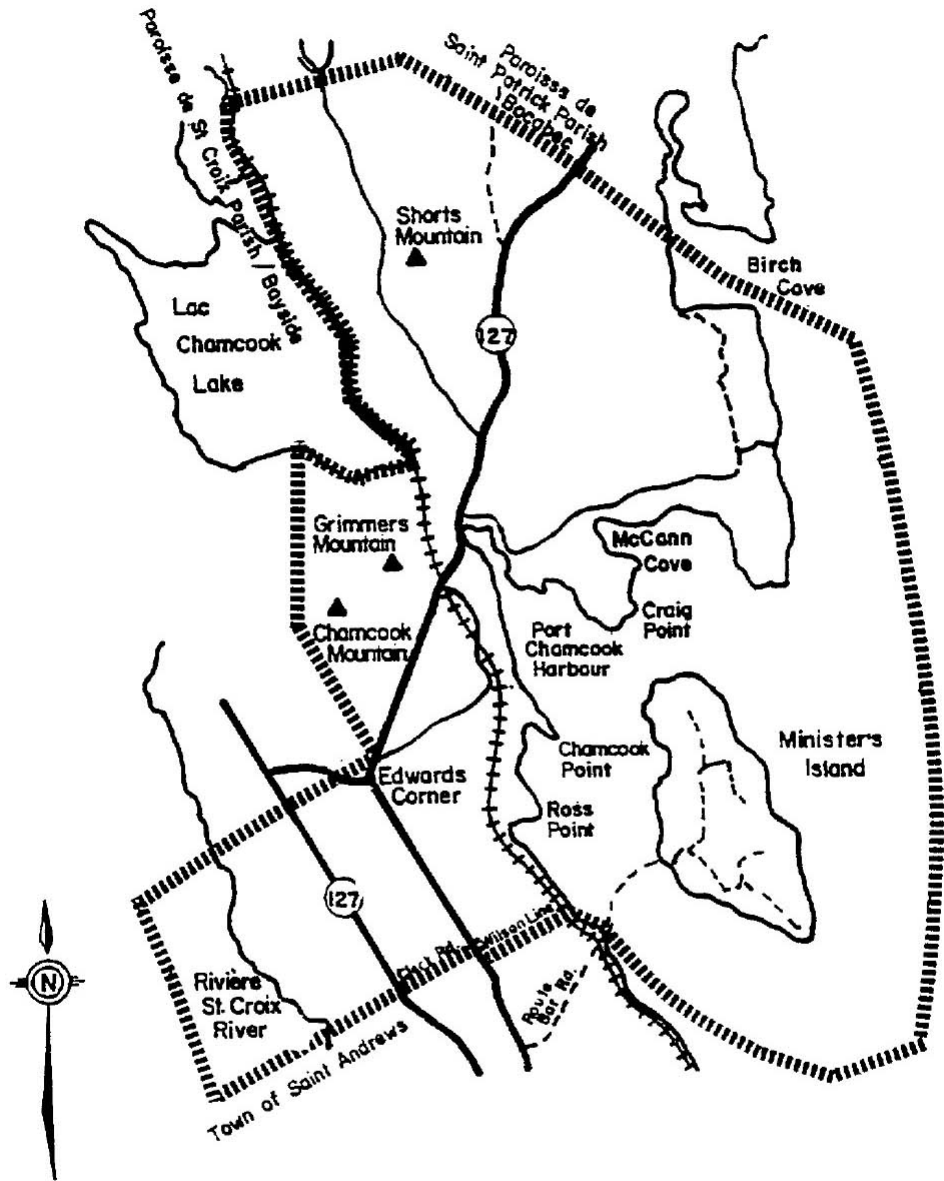
2000, c.26, art.64

1 Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement d'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux de Saint Andrews - Loi sur l'urbanisme*.

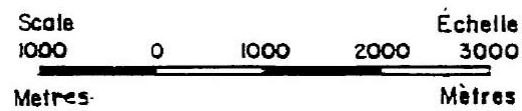
2 Le secteur de terrain décrit à l'annexe A, constituant les limites du district de services locaux de Saint Andrews dans la paroisse de Saint Andrews, comté de Charlotte, est désigné aux fins de l'adoption d'une déclaration des perspectives d'urbanisme et est le secteur auquel s'applique le présent règlement.

3 La déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux de Saint Andrews qui constitue l'annexe B est adoptée pour le district de services locaux de Saint Andrews décrit à l'annexe A.

SCHEDULE A / ANNEXE A
SAINT ANDREWS LOCAL SERVICE DISTRICT
DISTRICT DE SERVICES LOCAUX DE SAINT ANDREWS



Boundary
 Délimitation



SCHEDULE B

SAINT ANDREWS LOCAL SERVICE DISTRICT BASIC PLANNING STATEMENT

Introduction

In 1984, the Saint Andrews Planning Area Steering Committee was established to oversee the carrying out of background studies and the preparation of plans for the Saint Andrews Planning Area. The Saint Andrews Planning Area, as defined for the purposes of the studies only, encompassed the peninsula which lies south of Route 1 between Digdeguash and Gilman's Corner and contained the Saint Andrews Local Service District, the Bayside Local Service District, that portion of Saint Patrick Parish commonly referred to as Bocabec and the Town of Saint Andrews. The Steering Committee was composed of representatives from each of these four communities.

After a series of public meetings and consultations with numerous individuals and groups within the Saint Andrews Planning Area, the background studies were completed in May, 1985. These studies focused on past and future population trends, environmental concerns, community facilities, transportation, land use, housing, the economy and future development opportunities.

General Information

Highlights from the background studies as they relate to the Saint Andrews Local Service District are summarized below.

Natural Environment

The Saint Andrews Local Service District lies in the east central portion of the Saint Andrews Planning Area. It is a land of contrasts where the landscape ranges from the extremely rugged topography of the interior to the gently rolling lands near the indented shoreline of the inlets of Passamaquoddy Bay. It is an area of natural scenic beauty.

The offshore areas, particularly Chamcook Harbour, are highly productive for clams and other shellfish and fish. However, these areas are susceptible to landwash pollution after heavy rainfalls and it is imperative that any development be accompanied by proper pollution control measures.

ANNEXE B

DÉCLARATION DES PERSPECTIVES D'URBANISME DU DISTRICT DE SERVICES LOCAUX DE SAINT ANDREWS

Introduction

En 1984, le Comité d'organisation du secteur d'aménagement de Saint Andrews était formé dans le but de surveiller la réalisation des études générales et la préparation des plans du secteur d'aménagement de Saint Andrews. Le secteur d'aménagement de Saint Andrews, tel que défini pour fins d'études seulement, englobait la péninsule s'étendant au sud de la route 1 entre Digdeguash et Gilman's Corner et comprenait le district de services locaux de Saint Andrews, le district de services locaux de Bayside, la partie de la paroisse de Saint Patrick mentionnée ordinairement sous le nom de Bocabec et Town of Saint Andrews. Le Comité d'organisation était constitué de représentants de chacune de ces quatre collectivités.

Après une suite de réunions publiques et de consultations avec de nombreux particuliers et groupes du secteur d'aménagement de Saint Andrews, les études générales furent achevées en mai 1985. Elles mirent l'accent sur les tendances passées et futures de la population, les préoccupations environnementales, les installations communautaires, le transport, l'usage des terrains, l'habitation, l'économie et les possibilités futures d'aménagement.

Renseignements généraux

Les points saillants des études générales portant sur le district de services locaux de Saint Andrews sont résumés ci-après.

Environnement naturel

Le district de services locaux de Saint Andrews est situé dans la partie centrale est du secteur d'aménagement de Saint Andrews. C'est une terre de contrastes montrant un paysage qui va d'un relief accidenté à l'extrême en son intérieur, à des terrains peu accidentés près de la ligne du littoral découpé des anses de la baie de Passamaquoddy. Le paysage y est d'une beauté pittoresque.

Les régions du large, particulièrement Chamcook Harbour, sont prolifiques en palourdes et autres coquillages et poissons. Cependant, ces régions sont sensibles à la pollution résultant de l'érosion des terres après les chutes de pluie abondantes et il importe que tout développement soit accompagné des mesures appropriées de contrôle de la pollution.

The coastal areas off McCann Cove are good areas for waterfowl. They are suitable for wintering or migratory stopovers and have only slight limitations for breeding.

While most of the Saint Andrews Local Service District has gravelly soils of low fertility, pockets of more fertile soils which have relatively good capability for agriculture are found in the southern areas. These form an extension of the agricultural area of the Bayside Local Service District.

A small portion of the Chamcook Lake watershed, which serves as a potable water supply for the Atlantic Salmon Federation, the Biological Station, the Champlain Industrial Park, the Town of Saint Andrews and a number of cottagers is found in the western area of the Saint Andrews Local Service District. It is important that the water quality be maintained. Samples taken upstream from the intake indicate that at certain times bacterial contamination exceeds the standard for treatment by chlorination alone. The level of pollution in the watershed is at a point where increased development may force the need for expensive treatment facilities. The existing cottages and dwellings may not have properly functioning waste disposal systems and the Town of Saint Andrews' dump may be a contributor to the pollution in the watershed. If the dump is a contributor to the pollution, it should be relocated.

Manmade Environment

The Saint Andrews Local Service District is a rural area with a population of about 370 people, living in approximately 110 dwelling units. Although development is spread out along Route 127, there is a tendency towards clustering around Chamcook Harbour. Near the head of the Harbour are found the Atlantic Salmon Federation, a convenience store with a gas bar and a number of residences.

Residents of the Saint Andrews Local Service District rely on the Town of Saint Andrews and The Town of St. Stephen for many of their goods and services. Most students attend school in Saint Andrews, although a few attend vocational programs in St. Stephen. Fire protection is provided by the Saint Andrews Fire Department. Police protection is provided by the R.C.M.P. out of St. Stephen. The Charlotte County Hospital in St. Stephen provides hospital services, while ambulance services come from Saint Andrews. It is unlikely that the population of the Saint Andrews Local Service District will

Les régions côtières devant McCann Cove conviennent bien aux oiseaux aquatiques. Elles sont appropriées à l'hivernage ou aux étapes migratoires et elles ne présentent que peu de limites à la reproduction.

Même si le district de services locaux de Saint Andrews possède des sols de gravier peu fertiles, des sols plus fertiles présentant une possibilité agricole relativement bonne se retrouvent dans les régions du sud. Ces sols constituent une extension du secteur agricole du district de services locaux de Bayside.

Une petite partie du bassin hydrographique du Lac Chamcook sert de source d'eau potable à la Fédération du Saumon Atlantique, à la Station biologique, au parc industriel Champlain, à Town of Saint Andrews et pour plusieurs chalets qui se trouvent dans le secteur ouest du district de services locaux de Saint Andrews. Il est important que la qualité de l'eau soit maintenue. Des échantillons recueillis en amont indiquent qu'en certaines occasions la contamination bactériologique excède la norme du traitement au chlore seulement. Le niveau de pollution du bassin hydrographique atteint un point tel qu'un développement accru pourrait avoir pour conséquence de nécessiter des installations de traitement coûteuses. Les chalets et les maisons d'habitation qui existent peuvent ne pas avoir de système d'égoût qui fonctionne adéquatement et le dépotoir de Town of Saint Andrews peut être un élément qui contribue à la pollution du bassin hydrographique. Si c'est le dépotoir qui contribue à la pollution, il devrait être déplacé.

Le milieu artificiel

Le district de services locaux de Saint Andrews est un secteur rural comptant une population d'environ 370 personnes habitant approximativement 110 logements. Le développement s'étend aussi le long de la route 127, mais il a surtout tendance à se fixer autour de Chamcook Harbour. Près de l'entrée du port l'on retrouve la Fédération du Saumon Atlantique, un dépanneur comprenant un poste d'essence et des résidences.

Les résidents du district de services locaux de Saint Andrews comptent sur Town of Saint Andrews et The Town of St. Stephen pour bon nombre de leurs biens et services. La plupart des élèves étudient à l'école de Saint Andrews tandis qu'un petit nombre suivent les cours d'apprentissage de St. Stephen. La protection contre l'incendie est assurée par le service des pompiers de Saint Andrews. La G.R.C. de St. Stephen assure la protection policière. Les services hospitaliers sont dispensés par l'hôpital du comté de Charlotte de St. Stephen, tandis que les services d'ambulance sont ceux de Saint

grow sufficiently to warrant having its own services and reliance on other communities is expected to continue.

The Town of Saint Andrews' dump, which serves the entire peninsula, is a concern to the residents of the Saint Andrews Local Service District who feel that pollution and fire hazards are posed by this operation. The residents of the Saint Andrews Local Service District strongly object to the presence of the dump located in a watershed draining into Chamcook Harbour and they believe that it should be located elsewhere.

Route 127 is the major highway through the Saint Andrews Local Service District. Improvements to the road in a number of troublesome spots would be welcome.

There are a number of traditional public access points to the intertidal zone. Their status as a public right-of-way is uncertain and should be investigated. All public access points should be clearly marked.

Minister's Island is an important historic resource which has been obtained by the Province and designated as a protected site under the *Historic Sites Protection Act*. It contains the former Van Horne estate, Covenhoven, and significant aboriginal archeological sites. It is accessible over the Bar which becomes exposed during low tide. There is concern that the Van Horne estate is falling into a state of disrepair and that it should be put to some appropriate use. However, in making use of the estate, residents of the Saint Andrews Local Service District are anxious that the Island remain in Crown ownership.

GENERAL OBJECTIVES

The general objectives of the Saint Andrews Local Service District Basic Planning Statement are:

- (a) to preserve rural character and lifestyle of the Saint Andrews Local Service District;
- (b) to preserve the historic and cultural heritage of Minister's Island for the people of New Brunswick;

Andrews. Il n'est pas à prévoir que la population du district de services locaux de Saint Andrews se développera suffisamment pour pouvoir avoir ses propres services et l'on s'attend à ce qu'elle continue à compter sur d'autres collectivités.

Le dépotoir de Town of Saint Andrews qui dessert la péninsule entière inquiète les résidents du district de services locaux de Saint Andrews qui considèrent cette opération comme un risque d'incendie et de pollution. Les résidents du district de services locaux de Saint Andrews s'opposent fortement à la présence du dépotoir dans un bassin hydrographique s'écoulant dans le port de Chamcook et ils sont d'avis qu'il devrait être situé ailleurs.

La route 127 est la principale route passant dans le district de services locaux de Saint Andrews. Il est à souhaiter qu'on apporte des améliorations à la route à plusieurs endroits difficiles.

Il existe plusieurs voies d'accès traditionnelles à la zone intertidale. Leur statut comme droit de passage public est incertain et l'on devrait s'enquérir à ce sujet. Toutes les voies publiques d'accès devraient être clairement indiquées.

Minister's Island constitue une ressource historique importante qui a été dévolue à la province et désignée comme lieu protégé en vertu de la *Loi sur la protection des lieux historiques*. Elle comprend l'ancienne propriété Van Horne, Covenhoven, et des lieux d'intérêt archéologiques aborigènes. Elle est accessible en passant sur la barre qui est découverte à marée basse. L'on croit que la propriété Van Horne se détériore en raison d'un défaut d'entretien et qu'elle pourrait être utilisée d'une façon appropriée. Cependant, si l'on fait usage de la propriété, les résidents du district de services locaux de Saint Andrews tiennent à ce que l'île demeure la propriété de la Couronne.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Voici les objectifs généraux de la déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux de Saint Andrews :

- a) conserver le caractère rural et le mode de vie du district de services locaux de Saint Andrews;
- b) conserver l'héritage culturel et historique de Minister's Island au profit de la population du Nouveau-Brunswick;

- (c) to preserve the aesthetic beauty of the Saint Andrews Local Service District in order to maintain its attractiveness to residents and tourists;
- (d) to encourage the realization of tourism development opportunities;
- (e) to protect water in the Saint Andrews Local Service District from pollution;
- (f) to improve the quality of the waters of Chamcook Harbour, McCann Cove, Birch Cove and the St. Croix River area so as to permit fishing, aquaculture and the harvesting of clams for raw consumption;
- (g) to assess the extent of pollution caused by the Town of Saint Andrews' dump and to encourage the relocation of the dump if the assessment so warrants;
- (h) to encourage the provision of public access to the intertidal zone;
- (i) to encourage the establishment of a public boat launching facility;
- (j) to encourage the creation of a recreational centre for the Saint Andrews Local Service District;
- (k) to encourage the development of light industry which is non-polluting; and
- (l) to encourage the continuing liaison with the other communities in the peninsula with regards to mutual concerns respecting land use and development.

It is also the objective of the Saint Andrews Local Service District Basic Planning Statement, for the purposes of long term development of the area, to have the following studies undertaken and the Saint Andrews Local Service District Advisory Committee should make every effort to persuade the appropriate government departments to undertake and assist in these studies:

- (a) a regional solid waste management study to determine the logistics, costs, timing and environmental suitability of establishing an alternate site for disposal of solid waste;

- c) protéger la beauté esthétique du district de services locaux de Saint Andrews afin de lui conserver son attrait pour les résidents et les touristes;
- d) promouvoir la réalisation de projets de développement touristique;
- e) protéger de la pollution l'eau du district de services locaux de Saint Andrews;
- f) améliorer la qualité de l'eau du port de Chamcook, de McCann Cove, de Birch Cove et du secteur de la rivière St. Croix de façon à permettre la pêche, l'aquaculture et la récolte des palourdes pour les consommer crues;
- g) évaluer l'étendue de la pollution causée par le dépotoir de Town of Saint Andrews et promouvoir le déplacement du dépotoir si l'évaluation le nécessite;
- h) promouvoir la mise sur pied d'une voie d'accès publique à la zone intertidale;
- i) promouvoir une installation publique de mise à l'eau de bateau;
- j) promouvoir la création d'un centre de loisirs pour le district de services locaux de Saint Andrews;
- k) promouvoir le développement d'une industrie légère qui n'entraîne pas de pollution; et
- l) promouvoir des rapports continus avec les autres communautés de la péninsule en ce qui concerne leurs préoccupations réciproques en matière d'usage et d'aménagement des terrains.

C'est aussi un objectif de la déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux de Saint Andrews que de faire entreprendre, en vue du développement à long terme de la région, les études ci-après mentionnées; le comité consultatif du district de services locaux de Saint Andrews devrait faire tout son possible pour convaincre les ministères gouvernementaux appropriés d'entreprendre les études suivantes et d'y apporter leur aide :

- a) une étude régionale au sujet de la gestion des déchets solides en vue de déterminer la logistique, les coûts, le moment et la convenance de l'environnement pour établir un autre lieu de disposition des déchets solides;

(b) an investigation of the CP Rail right-of-way for possible development and management as a recreation corridor in conjunction with the proposed trail system around Minister's Island;

(c) an investigation of the status of traditional access points to the intertidal zone to determine whether they are legally accessible to the public; and

(d) the consideration and development of Route 127 as a scenic route and implementation of improvements or alterations which would make it as visually pleasing as possible through such means as the preservation of vistas, use of materials, design of signs and guardrails, and so on.

OBJECTIVES TO BE ACCOMPLISHED BY A ZONING REGULATION

If a zoning regulation were to be adopted in the future, the objectives to be accomplished by that zoning regulation would be

(a) to minimize land use conflicts between residential, commercial and industrial developments,

(b) to protect the natural environment, and

(c) to establish standards for the erection of buildings and structures.

PROPOSALS CONCERNING PERMITTED USES

The following proposals are aimed at channelling future development in accordance with the objectives of the Saint Andrews Local Service District Basic Planning Statement. Areas have been designated for specific uses on a map entitled Saint Andrews Local Service District Plan attached as Schedule C. Proposals relating to these uses are as follows:

b) une enquête au sujet du droit de passage du chemin de fer du CP en vue d'une possibilité d'aménagement et de gestion comme zone de loisirs conjointement avec le réseau de sentiers proposé autour de Minister's Island;

c) une recherche concernant le statut des voies d'accès traditionnelles à la zone intertidale en vue de déterminer si elles sont légalement accessibles au public; et

d) une étude relative à l'à-propos et à l'aménagement de la route 127 comme route touristique et à l'exécution des améliorations ou des changements qui la rendraient visuellement aussi attrayante que possible grâce à des moyens comme la protection des perspectives, l'utilisation des matériaux, la conception de la signalisation et des garde-fous, et ainsi de suite.

OBJECTIFS D'UN RÈGLEMENT DE ZONAGE

Si un règlement de zonage était adopté dans l'avenir, les objectifs qu'il devrait atteindre seraient

a) de minimiser les conflits en matière d'usage des terrains entre les aménagements résidentiels, commerciaux et industriels,

b) de protéger l'environnement naturel, et

c) d'établir des normes d'édification des bâtiments et constructions.

PROPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PERMIS

Les propositions qui vont suivre visent à canaliser l'aménagement futur conformément aux objectifs de la déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux de Saint Andrews.

Les secteurs ont été désignés pour des usages spécifiques sur une carte intitulée « Plan du district de services locaux de Saint Andrews » jointe en Annexe C. Les propositions relatives à ces usages sont les suivantes :

Rural Area

The area designated as the Rural Area does not have a known high resource value but it is environmentally sensitive. It is proposed that the following shall be permitted uses in the Rural Area:

It is proposed that single family dwellings, two family dwellings and multiple family dwellings shall be permitted uses, subject to applicable statutes and regulations including, but not restricted to, those respecting subdivision, health and building.

It is proposed that recreational uses which are primarily outdoor- oriented shall be permitted uses.

It is proposed that seasonal uses, including cottages, shall be permitted uses.

It is proposed that a recreational centre shall be a permitted use and also any uses which meet community needs such as a community hall, playing fields and structures associated with such uses.

It is proposed that agriculture and farming shall be permitted uses.

It is proposed that forestry and the operation of farm woodlots and fishing shall be permitted uses.

It is proposed that tourist accommodation in the form of motels and campgrounds shall be permitted uses, subject to the requirement that the proponent provides and maintains a five metre landscaped buffer between such permitted use and adjacent properties.

It is proposed that light industry shall be a permitted use subject to the following requirements:

- (a) the industry is non-polluting; and
- (b) the proponent provides and maintains a five metre landscaped buffer between the industry and adjacent properties.

The requirement that a light industry be non-polluting means that it shall not create any of the following kinds of pollution: noise, air, surface or water.

Secteur rural

Le secteur désigné comme secteur rural n'est pas reconnu pour posséder une grande valeur en ressources, quoiqu'il ait une valeur sur le plan environnemental. Il est proposé de déterminer les usages permis suivants pour le secteur rural :

Il est proposé que les habitations unifamiliales, bifamiliales et multifamiliales soient des usages permis, sous réserve des lois et règlements applicables régissant notamment le lotissement, la santé et la construction.

Il est proposé que les usages à fins de loisirs qui sont principalement destinés au plein air soient des usages permis.

Il est proposé que les usages saisonniers, y compris les chalets, soient des usages permis.

Il est proposé qu'un centre de loisirs soit un usage permis et que les usages répondant à des besoins communautaires tels que salle communautaire, terrains de jeux et constructions liées à pareils usages soient des usages permis.

Il est proposé que l'agriculture et l'exploitation agricole soient des usages permis.

Il est proposé que la foresterie et l'exploitation de terrains boisés et la pêche soient des usages permis.

Il est proposé que les établissements pour touristes sous forme de motels et de terrains de camping soient des usages permis sous réserve de l'exigence que l'intéressé fournisse et maintienne un tampon paysager de cinq mètres entre l'usage permis et les propriétés adjacentes.

Il est proposé que l'industrie légère soit un usage permis sous réserve des conditions suivantes :

- a) que l'industrie ne cause pas de pollution; et
- b) que l'intéressé fournisse et maintienne un tampon paysager de cinq mètres entre l'industrie et les propriétés adjacentes.

L'obligation que l'industrie légère ne cause pas de pollution, signifie qu'elle ne doit causer aucun des genres de pollution suivants : bruit, air, surface ou eau.

Chamcook Lake Watershed

The Department of Environment has defined the boundaries of the Chamcook Lake watershed and these boundaries are set out in Schedule C. For accurate delineation of the watershed, reference should be made to the maps held by the Department of Environment.

Chamcook Lake is a source of potable water. There are indications that the present level of development in the Chamcook Lake watershed area may be at the point where additional development could render the quality of the water supply unsuitable without further treatment.

The Department of Environment is in the process of setting restrictions and standards to be met within the delineated watershed area and will specify uses permitted for development within the area.

Minister's Island

Minister's Island is owned by the Province and is protected under the *Historic Sites Protection Act*. It is proposed that before any development of the area designated as Minister's Island proceeds, a development scheme for all or part of the area under section 32 of the *Community Planning Act* be adopted. It is proposed that the guidelines for the preparation of a development scheme for the area shall be as follows:

- (a) the Island is to be developed only in a limited way, leaving it in a state reflecting the Van Horne and pre Van Horne eras;
- (b) except for access to Covenhoven and for service vehicles, no provision for public motor vehicular circulation is to be made;
- (c) parking for land vehicles is to be provided and docking for watercraft may be developed;
- (d) the archeological sites on the Island are to be preserved and protected from unauthorized intrusions;
- (e) a trail system is to be established around the Island which is linked via the Bar and the Bar Road with the proposed recreation corridor along the CP Rail right-of-way;

Bassin hydrographique du lac Chamcook

Les limites du bassin hydrographique du lac Chamcook ont été délimitées par le ministère de l'Environnement et cette délimitation est établie à l'annexe C. Pour une délimitation exacte du bassin hydrographique, consulter les cartes du ministère de l'Environnement.

Le lac Chamcook constitue une source d'eau potable. Il existe des signes montrant que le niveau actuel d'aménagement dans la zone du bassin hydrographique du lac Chamcook peut avoir atteint le niveau où de l'aménagement additionnel pourrait rendre l'eau impropre à la consommation si un traitement supplémentaire n'était prévu.

Le ministère de l'Environnement est en train d'établir les restrictions et les normes à observer dans la zone délimitée du bassin hydrographique et établira les usages permis des aménagement dans cette zone.

Minister's Island

Minister's Island est la propriété de la province et elle est protégée en vertu de la *Loi sur la protection des lieux historiques*. Il est proposé que préalablement au commencement de tout aménagement du secteur désigné comme Minister's Island, un projet d'aménagement pour tout ou partie du secteur en vertu de l'article 32 de la *Loi sur l'urbanisme*, soit adopté. Il est proposé que les directives pour la préparation d'un projet d'aménagement pour le secteur soient les suivantes :

- a) l'île ne sera aménagée que d'une façon limitée en faisant en sorte qu'elle demeure dans un état qui reflète l'ère Van Horne et l'ère pré-Van Horne;
- b) à l'exception de l'accès à Covenhoven et pour les véhicules de service, nulle disposition relative à la circulation publique des véhicules à moteur ne sera élaborée;
- c) le stationnement des véhicules terrestres sera fourni et une entrée au bassin pour bateau sera aménagée;
- d) les lieux archéologiques sur l'île doivent être conservés et protégés contre les intrusions non autorisées;
- e) un système de sentiers devrait être établi autour de l'île qui soit reliée par la barre et la route Bar avec la zone de loisirs projetée le long du droit de passage du chemin de fer du CP;

(f) lands in the central portion of the Island may be leased for agricultural purposes that will preserve the general appearance of the historically cultivated land;

(g) Covenhoven is to be renovated and restored

(i) to provide tourist accommodation and a meeting place with certain areas of the interior of the buildings and most of the grounds open to the general public, or

(ii) as a museum or as an art and cultural centre or a combination of both; and

(h) limited tourist accommodation may be built at the Covenhoven site if it would blend harmoniously with the site and would be of an architectural style which complements that of Covenhoven.

Recreation Corridor

It is anticipated that the portion of the CP Rail track running from the Town of Saint Andrews to the north end of Limeburners Lake may be abandoned making the right-of-way available for other uses. It is proposed that the area designated as the Recreation Corridor, which contains the right-of-way, be developed for such activities as hiking, bicycling and cross-country skiing and that it be linked with the Bar Road leading to a trail system around Minister's Island. It is proposed that all motorized vehicles be excluded from any trails and right-of-ways in the Recreation Corridor.

f) les terrains de la partie centrale de l'île peuvent être donnés à bail pour des fins agricoles qui conserveront l'aspect général des terres qui étaient anciennement cultivées;

g) Covenhoven doit être rénové et restauré

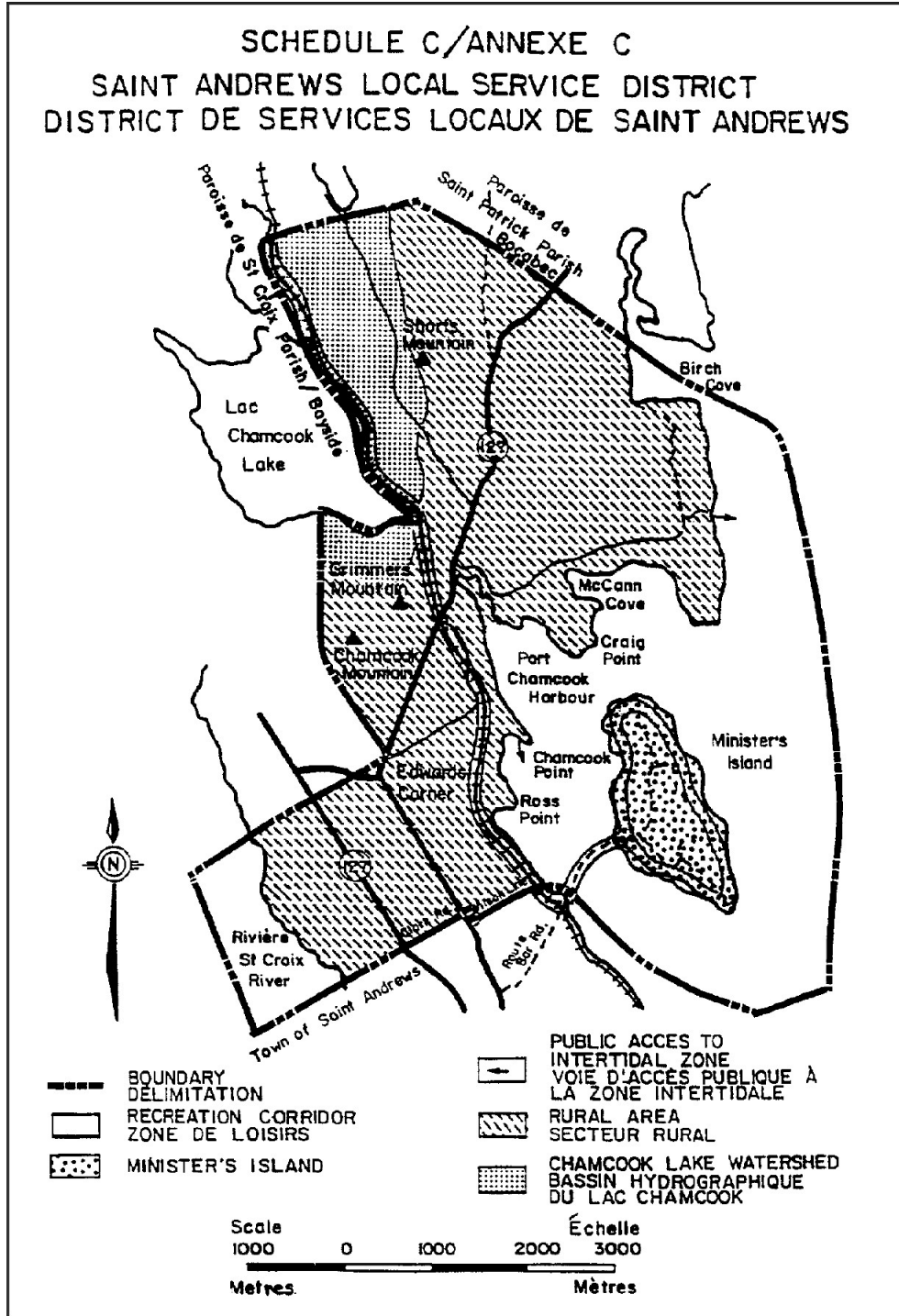
(i) afin de servir de logement touristique et de lieu de réunion dans certaines zones à l'intérieur des constructions avec la plupart des terrains ouverts au public en général, ou

(ii) comme musée ou centre culturel et artistique ou une combinaison des deux; et

h) des logements touristiques en quantité limitée peuvent être construits à Covenhoven à condition de les harmoniser avec les lieux et d'avoir un style architectural qui soit complémentaire à celui de Covenhoven.

Zone de loisirs

Il est prévu que la partie de la voie de chemin de fer du CP s'étendant de Town of Saint Andrews jusqu'à la limite nord du lac Limeburners pourrait être abandonnée, ce qui rendrait le droit de passage disponible pour d'autres usages. Il est proposé que le secteur désigné comme zone de loisirs, qui comprend le droit de passage, soit aménagé pour des activités telles que des excursions à pied, à bicyclette et de ski de randonnée, et qu'il soit relié avec la route Bar conduisant à un réseau de sentiers autour de Minister's Island. Il est proposé d'exclure tous les véhicules à moteur des sentiers et droits de passage de la zone de loisirs.



N.B. This Regulation is consolidated to June 30, 2000.

N.B. Le présent règlement est refondu au 30 juin 2000.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

All rights reserved/Tous droits réservés